

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport comprend 21 pages

MISSION LOCALE DU VENDOMOIS
Association loi 1901
Siège Social : 71 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

DR AUDIT

SARL au capital de 11 255 euros
63B, avenue de Châteaudun - BP 90851 - 41008 BLOIS Cedex
Bureau secondaire : 116, rue Ronsard - 37100 TOURS

02 54 42 23 11
draudit@draudit.net
www.draudit.net



À l'assemblée générale de l'Association Mission Locale du Vendômois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU VENDOMOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, qui expose les incidences des changements de méthode comptable induits par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 12 juin 2026

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire aux comptes
Éric LETOURMY



Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	1 152	1 152			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 427	76 767	13 660	17 755	- 4 095
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	400		400	400	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	91 979	77 919	14 060	18 155	- 4 095
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	130 760		130 760	131 024	- 379
Charges constatées d'avance	6 248		6 248	5 976	272
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	221 231		221 231	210 089	11 142
TOTAL (III)	358 239		358 239	347 090	11 149
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	450 218	77 919	372 299	365 245	7 054

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	6 804	6 804	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	15 245	15 245	
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	22 484		22 484
. Autres			
Report à nouveau	140 718	140 718	
Excédent ou déficit de l'exercice	6 334	22 484	- 16 150
Situation nette (sous total)	191 583	185 250	6 333
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	5 249	8 286	- 3 037
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	196 832	193 536	3 296
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	58 656	63 327	- 4 671
TOTAL (II)	58 656	63 327	- 4 671
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81	37	44
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 287	15 628	1 659
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	99 328	92 717	6 611
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	115		115
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	116 811	108 382	8 429
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	372 299	365 245	7 054
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	173	480	- 307	-63,96
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	739 266	793 594	- 54 328	-6,85
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	22 903	15 060	7 843	52,08
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	63 327	86 320	- 22 993	-26,64
Autres produits	7	498	- 491	-98,59
Total des produits d'exploitation (I)	825 676	895 953	- 70 277	-7,84
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	26	30	- 4	-13,33
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	167 726	182 986	- 15 260	-8,34
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	24 798	29 616	- 4 818	-16,27
Salaires et traitements	425 995	443 218	- 17 223	-3,89
Cotisations sociales	134 422	145 540	- 11 118	-7,64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 696	10 073	- 377	-3,74
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	58 656	63 327	- 4 671	-7,38
Autres charges	9	40	- 31	-77,50
Total des charges d'exploitation (II)	821 327	874 830	- 53 503	-6,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	4 348	21 123	- 16 775	-79,42
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	9	11	- 2	-18,18
Autres intérêts et produits assimilés	2 260	1 350	910	67,41
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	2 269	1 361	908	66,72



	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 269	1 361	908	66,72
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	6 618	22 484	- 15 866	-70,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	284		284	N/S
Total des produits (I + III + IV)	827 945	897 313	- 69 368	-7,73
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	821 611	874 830	- 53 219	-6,08
EXCEDENT OU DEFICIT	6 334	22 484	- 16 150	-71,83
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	3 522	3 229	293	9,07
Bénévolats				
Total	3 522	3 229	293	9,07
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 522	3 229	293	9,07
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total	3 522	3 229	293	9,07

ANNEXE

Préambule

- L'association a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes des communes de l'ensemble de l'Arrondissement de VENDOME, et de favoriser leur insertion professionnelle, économique et sociale.

Elle contribue à la qualification professionnelle du public de 16 à 25 ans sorti du système scolaire en aidant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnalisés d'insertion professionnelle.

L'association a pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter des communes de l'ensemble de l'Arrondissement de VENDOME, et de favoriser leur insertion professionnelle, économique et sociale.

Dans ce dessein :

- ◆ Elle assure les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement,
- ◆ Elle mobilise les dispositifs d'orientation et de formation,
- ◆ Elle favorise l'accès à l'autonomie en initiant et soutenant les initiatives des jeunes dans les domaines du logement, de la santé, des activités sportives et culturelles et plus largement du cadre de vie,
- ◆ Elle assure le suivi des jeunes dans leur cheminement vers l'insertion sociale et professionnelle,
- ◆ Elle mobilise et anime des réseaux locaux de partenariat,
- ◆ Elle contribue à la mise en place des dispositifs, programmes et actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en tenant compte de leurs besoins et des réalités et perspectives de développement économique et social local, départemental, régional et national,
- ◆ Elle assure au niveau local le pilotage des programmes et actions spécifiques destinés aux jeunes et mis en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans ce but, elle entreprend toutes démarches en rapport avec cet objet. Elle prend avec les entreprises, les organisations professionnelles, les administrations, les associations, les contacts nécessaires pour poursuivre cet objectif. Elle étudie avec les municipalités les moyens propres à promouvoir l'emploi et l'insertion sociale des jeunes. Elle passe avec les organismes publics et privés compétents les conventions et contrats appropriés.

En date du 12 décembre 1994 a été déclarée une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 sous la dénomination Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation,

En date du 22 avril 2008 a été déclaré le changement de titre de l'association sous la dénomination : Mission Locale du Vendômois,

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 372 298,73 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 6 333,74 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2026 par les dirigeants.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les règlements de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ces règlements a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges auxquels ils se rattachent,
- les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation.

Rubrique comptable	Comptes N-1 publiés (ANC 2014-03 ou 2018-06)	Impact du règlement ANC 2022-06	Comptes N-1 retraités (ANC 2022-06)	Comptes N (ANC 2022-06)
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	480	-	480	173
Autres produits d'exploitation	896 695 -	1 222	895 473	825 503
Charges d'exploitation	890 369 -	5 539	874 830	821 327
Résultat d'exploitation	16 806	4 317	21 123	4 349
Résultat exceptionnel	4 317 -	4 317	-	-
Résultat financier	1 361	-	1 361	2 269
Résultat courant avant impôt	22 484	-	22 484	6 618

Bilan				
Rubrique comptable	Comptes N-1 publiés (ANC 2014-03 ou 2018-06)	Impact du règlement ANC 2022-06	Comptes N-1 retraités (ANC 2022-06)	Comptes N (ANC 2022-06)
Frais d'établissement / charges à répartir	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Capitaux propres	193 536	-	193 536	196 832
Dettes	108 382	-	108 382	116 811

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode Générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et au règlement n°2022-06, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans



Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Contributions volontaires :

L'association comptabilise les contributions volontaires en nature.

Dans ce cas, l'association mentionne les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions volontaires en nature.

Ex : Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 152			1 152
Immobilisations corporelles	84 826	5 601		90 427
Immobilisations financières	400			400
TOTAL	86 378	5 601		91 979

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	1 152			1 152
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	4 076	724		4 800
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	20 376			20 376
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	42 619	8 972		51 591
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	67 071	8 971		51 590
TOTAL GENERAL (I+II+III)	68 223	9 696		77 919

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	130 760	130 760	
Charges constatées d'avance	6 248	6 248	
TOTAL	137 008	137 000	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	97 136
Autres produits à recevoir	54
TOTAL	97 190



Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	6 805				6 805
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	15 244				15 244
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves			22 484		22 484
Dont générosité du public					
Report à nouveau	140 718				140 718
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	22 484		6 334	22 484	6 334
Dont générosité du public					
Situation nette	185 251		28 818	22 484	191 583
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	8 286		2 600	5 637	5 249
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	193 536		31 417	28 121	196 832
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		140 718
SOLDE		140 718

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	63 327	58 656	63 327			58 656	
TOTAL	63 327	58 656	63 327			58 656	

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Région centre	Matériel info	27 733	2 600	17 327	13 006
TOTAL		27 733	2 600	17 327	13 006

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Région centre	Matériel info	19 447	5 637	6 053	7 757
TOTAL		19 447	5 637	6 053	7 757

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	81	81		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 287	17 287		
Dettes fiscales et sociales	99 328	99 328		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	116 696	116 696		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	81
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 447
Dettes fiscales et sociales	80 409
Autres dettes	
TOTAL	89 936

Annexes (suite)

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- Taxe d'apprentissage : 15 411 €

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Intercommunalités	Fonctionnement	75 848	75 848			
Département	Fonctionnement	16 077	16 077			
Département	RSA	15 000	7 500	7 500		
Département	Insertion	3 530	1 765	1 765		
Département	Permis AM	2 739	1 370	1 370		
Région	Fonctionnement	120 000	96 000	24 000		
Dreets	Socle + OF	189 328	189 328			
Dreets	CEJ	260 700	198 685	62 015		
ARS	Prévention santé	486		486		
Dreets	Avenir Pro	516	516			
Etat	France travail	33 973	33 973			
TOTAL		718 197	621 062	97 136		

Autres informations

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 44 059€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : 1.5 %
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 2 %
- le taux d'actualisation retenu : 3,96 %
- le taux moyen des charges sociales : 50,6 % pour les cadres et 43,15 % pour les non-cadres.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	12	
TOTAL	13	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 216 €.

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'association a bénéficié de la mise à disposition gratuite :

- Des locaux situés au 140 faubourg Chartrain à Vendôme évalué à un loyer annuel de 3 000€
- De la salle du Minotaure à Vendôme pour l'assemblée générale du 21 juin 2022 pour 229,20€
- D'une salle à Montoire dont une convention est en cours
- D'une salle à Savigny sur Braye 1 journée par semaine
- Local à Mondoubleau, St Amand-Longpré et Fréteval dont aucune convention n'a été signée.